

Camembert, Mont d'or, bourriches d'huîtres... Les eurodéputés français volent au secours des boîtes en bois

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 2 heures,

Mis à jour il y a 1 heure



Un amendement a été déposé pour réclamer que l'obligation de recyclage ne s'applique pas aux emballages en bois ni à ceux en cire. GREG BAKER / AFP

Le Parlement européen doit voter la semaine prochaine un règlement sur le recyclage, auquel s'opposent les entreprises «qui ne disposent pas de filière dédiée».

Les boîtes de camembert menacées par Bruxelles ? Des eurodéputés français ont déposé mercredi des amendements pour exclure ces traditionnels emballages en bois d'un règlement sur le recyclage qui doit être voté la semaine prochaine au Parlement européen. Ce texte, proposé en novembre 2022 par la Commission européenne afin de réduire les déchets, impose notamment des objectifs de recyclage pour tous les emballages à partir de 2030. Il fait l'objet d'un intense lobbying hostile des entreprises. «*Les boîtes en bois utilisées pour emballer les fromages comme le camembert ne disposent pas de filière de recyclage dédiée, car il serait trop onéreux de créer une chaîne logistique*», a expliqué l'eurodéputée macroniste Stéphanie Yon-Courtin, originaire de Normandie.

Son groupe, Renew Europe (centristes et libéraux), à la demande de la délégation française, a déposé un amendement pour réclamer que l'obligation de recyclage ne s'applique pas aux emballages en bois (boîtes de camembert, de Mont-d'or, bourriches d'huîtres, barquettes de fraises...) ni aux emballages en cire (ce qui concerne par exemple le Babybel). Ils demandent que la Commission européenne fasse un rapport pour évaluer la disponibilité d'infrastructures de recyclage pour ces types d'emballages, ainsi que le bénéfice pour l'environnement de l'obligation de les recycler, avant éventuellement de décider de les y soumettre.

«Ça fait bondir tout le monde !»

«Avant d'aller demander de recycler des boîtes en bois, il y a déjà beaucoup à faire sur les emballages plastiques», argumente aussi l'eurodéputé Jérémy Decerle (Renew), ancien proutident du syndicat des Jeunes agriculteurs. Le texte avait pourtant fait l'objet d'un premier feu vert de la commission environnement du Parlement européen en octobre. «Si on a envie de caricaturer l'Europe avant les élections, on commence à embêter les producteurs de camembert et leur emballage en bois... ça fait bondir tout le monde!», a commenté la secrétaire d'État française chargée de l'Europe, Laurence Boone, lors d'une rencontre mardi soir avec des journalistes. «Qu'on fasse du recyclage, il le faut, qu'on incite les entreprises à utiliser des emballages recyclables, il le faut. Après, il faut un peu de réalisme pragmatique et ne pas embêter les producteurs de camemberts», a-t-elle estimé.

Des amendements ont aussi été déposés par les eurodéputés français François-Xavier Bellamy et Arnaud Danjean du groupe PPE (droite) et par Catherine Griset (groupe ID, extrême droite) afin d'exclure les emballages en bois du champ de la réglementation. En revanche, l'eurodéputée allemande Delara Burkhardt (groupe Socialistes et démocrates), également impliquée dans le dossier, semblait moins sensible au sort de l'emblématique fromage normand: «l'exigence pour l'emballage en bois du camembert d'être recyclable doit rester», a-t-elle déclaré.

La rédaction vous conseille

- [Moins du tiers des Français auront accès fin 2023 au tri des biodéchets, selon l'Ademe](#)
- [Bois, déchets, huiles... ces alternatives énergétiques qui attirent de plus en plus](#)
- [Enfouissement des déchets nucléaires à Bure: la décision du Conseil constitutionnel ne clôt pas le dossier](#)

Sujets

- fromage
- Bruxelles